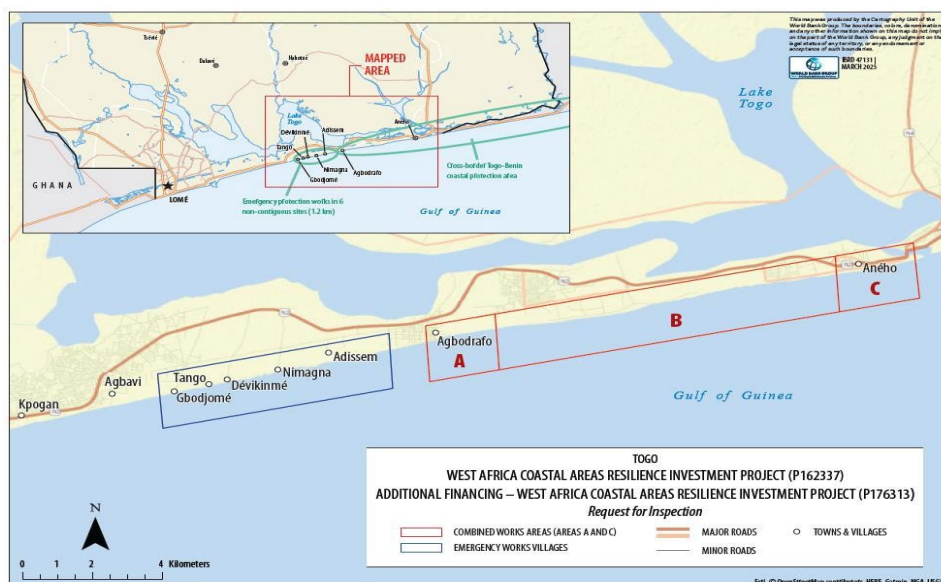


RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU RAPPORT D'ENQUÊTE DU PANEL D'INSPECTION SUR LE PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉSILIENCE DES ZONES CÔTIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST (P162337), FINANCEMENT ADDITIONNEL (P176313) ET FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM) (P092289) ¹

Le projet

Le [projet WACA au Togo](#) (« WACA-Togo » ou « le Projet ») de la Banque mondiale ² fait partie d'un [programme](#) régional, qui comprend 17 pays du littoral ouest-africain. Approuvé en avril 2018, le Projet vise à renforcer la résilience pour faire face à l'érosion côtière, améliorer l'adaptation au changement climatique et favoriser le développement durable.

L'[enquête](#) du Panel a porté sur deux sous-projets de WACA-Togo – les travaux combinés de protection côtière et les mesures de protection d'urgence (les «travaux d'urgence»). Les deux sous-projets couvraient deux sections différentes de la côte togolaise. Les travaux combinés comprenaient la construction de nouvelles structures et la remise en état des structures existantes, essentiellement des épis (structures de pierre construites perpendiculairement au rivage pour bloquer le transport littoral des sédiments), pour protéger le segment côtier entre Agbodrafo et Aného. Les travaux d'urgence visaient à fournir une protection à court terme contre l'érosion grâce à l'installation de buses en béton dans 5 villages : Gbodjomé, Tango, Nimagna, Adissem et Dévikinmé.



Carte montrant les emplacements des travaux combinés (dans la case rouge) et les emplacements des ouvrages de protection d'urgence (dans la case bleue)

¹ Ce document n'est pas un résumé formel de l'enquête, il est fourni pour aider à la compréhension de l'enquête du Panel sur le Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) au Togo : Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA). Il ne s'agit pas d'un document de base. Les lecteurs doivent se référer aux documents sur [le site web du Panel](#) pour plus de détails.

² Nom complet du projet soutenu par la Banque : Togo, Afrique de l'Ouest : Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (P162337), Financement additionnel (P176313) et Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (P092289) (Togo).

La demande d'inspection et la réponse de la Direction

En août 2021, le Panel a reçu une [demande d'inspection](#) concernant le projet. Après avoir déterminé que la [demande était admissible](#), le Panel a [recommandé](#) et le Conseil a approuvé une enquête du Panel sur les questions soulevées dans la demande.

Les Requérants, qui vivent dans plusieurs communautés côtières du Togo, soutenaient le projet et reconnaissaient la nécessité de renforcer la résilience des côtes à l'érosion. Néanmoins, ils ont allégué que le projet réduisait leur capacité à pratiquer la pêche artisanale, une activité intergénérationnelle et, par conséquent, affectait leurs moyens de subsistance. Ils ont également exprimé des inquiétudes quant au manque d'information et de consultation sur le projet et à l'absence d'un mécanisme opérationnel de gestion des plaintes (MGP). En outre, les Requérants vivant dans la zone des travaux combinés ont soulevé des inquiétudes au sujet du processus de réinstallation involontaire et l'analyse insuffisante des solutions alternatives au projet.

Dans sa [réponse](#) à la demande d'octobre 2021, la Direction de la Banque a déclaré que le projet n'aurait pas d'effets négatifs permanents sur les activités de pêche artisanale et ne devrait pas limiter l'accès au littoral ou les activités de pêche, et qu'elle s'engageait à prendre des mesures précises, limitées dans le temps pour améliorer l'exécution du projet. Dans le cadre des [informations actualisées](#) en avril 2022 sur la mise en œuvre des mesures, la Direction a indiqué avoir intensifié son appui à l'exécution du projet, en accordant une attention particulière à l'achèvement du Plan d'action de réinstallation et de l'évaluation de l'impact environnemental et social. La Direction a également fourni des informations actualisées concernant un [audit social](#) qui avait été commandité sur les impacts des buses en béton dans la zone des travaux d'urgence, la mise en œuvre d'une initiative visant à accroître l'engagement des citoyens, et l'appui à une campagne d'information en cours, liée au projet.

L'objet de l'enquête du Panel d'inspection

Au cours de son enquête, le Panel a cherché à comprendre les effets négatifs potentiels du projet sur les communautés côtières. L'enquête s'est concentrée sur quatre domaines : i) les différents scénarios de projet envisagés pour les travaux combinés tout au long des phases de conception et les risques environnementaux et sociaux connexes ; ii) le processus d'acquisition des terres lié à la construction des épis ; iii) les effets du projet sur les pêcheurs, les *mareyeuses* (transformatrices de poissons - toutes des femmes), et la chaîne de valeur associée ; et iv) les dommages environnementaux et sociaux potentiels survenus pendant la construction et l'exploitation des travaux d'urgence. En outre, le Panel a examiné la qualité de la consultation sur le projet, le fonctionnement du MGP et la supervision du projet par la Direction.

Principales conclusions du Panel

Pêcheurs, chaîne de valeur et moyens de subsistance - Les Requérants, qui dépendent fortement des activités de pêche, étaient principalement préoccupés par les effets potentiels du projet sur leurs moyens de subsistance. Le Panel a constaté que la microéconomie de la pêche artisanale (en particulier la senne de plage) avait une chaîne de valeur associée qui comprenait différentes parties prenantes, y compris des membres jeunes et âgés de la communauté, et qu'elles pourraient également être touchées. Parmi ces parties prenantes figurent les mareyeuses qui constituent la deuxième plus grande composante de la chaîne de valeur de la pêche au Togo.

Le Panel a constaté que le projet ne comprenait pas suffisamment l'étendue, la profondeur, la complexité et l'importance de la pêche à la senne de plage pour les pêcheurs et leur chaîne de valeur associée. Par conséquent, le projet n'a pas tenu compte des répercussions des travaux sur les différentes techniques de pêche employées par les pêcheurs et les différents groupes démographiques qui dépendent de ce secteur. Cela signifie que le projet ne comprenait pas des mesures appropriées pour remédier à ses répercussions sur les pêcheurs pratiquant la pêche à la senne de plage, ainsi que sur les autres membres de la chaîne de valeur associée.



La pêche à la senne de plage est la pêche la plus intensive en main-d'œuvre, employant jusqu'à 25-100 membres de la communauté par groupe, y compris des hommes, des femmes et des enfants. Le Panel a constaté que, bien que les documents de sauvegarde du projet aient identifié la présence de pêcheurs et de *mareyeuses*, le projet ne reconnaissait pas l'importance de ses répercussions sur eux. Le Panel a également constaté que ce type de pêche pourrait disparaître sous sa forme actuelle, ce qui affecterait plusieurs centaines de pêcheurs et des personnes qui en dépendent.



Le Panel a constaté que d'autres membres de la communauté dépendaient de la pêche à la senne de plage. Bon nombre d'entre eux participent à la remontée des filets de pêche. Les personnes âgées, les femmes et les enfants – qui peuvent être les membres les plus vulnérables de la communauté – participent aux différentes activités associées, comme le tri des poissons par taille et par espèce, le transport, le commerce et la transformation, et certains d'entre eux récupèrent les petits poissons qui restent pour leur propre subsistance.

Le Panel a constaté que le projet a tenté d'atténuer les effets sur les pêcheurs et la chaîne de valeur en demandant aux communautés de proposer des activités génératrices de revenus. Cependant, le Panel a constaté qu'il était difficile pour les membres de la communauté d'élaborer de telles propositions. Le Panel a déterminé que cette mesure ne ciblait pas spécifiquement les personnes les plus touchées par la perte potentielle de la pêche à la senne de plage.

Les travaux d'urgence - Le Panel a noté que la classification des travaux d'urgence dans la catégorie C signifiait qu'aucune évaluation de l'impact environnemental et social ne serait effectuée au-delà de l'examen préalable. Par conséquent, le projet n'a pas été en mesure de déterminer l'impact de la construction des buses en béton, notamment sur la santé et la sécurité, ou l'impact de la présence continue des buses cassées sur la communauté et son équipement de pêche. Les membres de la communauté ont fait état des blessures qu'ils ont subies pendant la construction des buses et à cause des buses cassées éparpillées sur le long de la plage. Parmi ces blessures, figurent une jambe cassée, la perte d'un bout de doigt et des douleurs dorsales chroniques, ainsi que des bateaux, des moteurs et des filets de pêche endommagés.



Le Panel a conclu que les conditions de travail étaient dangereuses et que les mesures de santé et de sécurité, comme la fourniture d'équipements de protection individuelle, étaient absentes lors de la construction des buses pour les travaux d'urgence. En outre, aucune attention n'a été accordée au démantèlement des buses, bien que les travaux d'urgence soient une solution temporaire.



La réinstallation - Le Panel a déterminé, comme la Direction de la Banque, que le projet a minimisé la réinstallation en réduisant le besoin de terres pour les épis. Cependant, le Panel a constaté que les données socio-économiques ne prenaient pas en compte certaines sources de revenus, comme celles des mareyeuses dont les activités économiques sont basées à domicile, et qu'il n'y avait pas non plus de données complètes concernant les personnes à charge. Le Panel a également constaté que le projet ne bénéficiait pas d'un soutien suffisant pour

améliorer, ou du moins rétablir, les moyens de subsistance et le niveau de vie des membres de la communauté réinstallée. Le Panel a établi que la participation des membres de la communauté réinstallée au processus de réinstallation n'a eu lieu que lors des négociations sur les paiements d'indemnités, qui se sont déroulées après que la majorité des décisions de réinstallation aient été prises.

Les travaux combinés - Le projet a analysé plusieurs modèles de conception pour renforcer la résilience face à l'érosion côtière en cours. Cette analyse comprenait initialement la zone allant de Kpémé à Aného (zone B ci-dessous), qui a ensuite été exclue des travaux prévus.

L'enquête du Panel a révélé que le projet n'avait pas pris en compte l'impact de cette exclusion. Le Panel estime que les épis construits à l'ouest de Kpémé freineront l'écoulement des sédiments vers l'est et risquent donc d'accroître l'érosion et les inondations dans la zone B (de Kpémé à Aného) par rapport au taux d'érosion actuel, et que le nombre d'inondations dans cette zone risque également d'augmenter.



Carte montrant l'emplacement des Travaux Combinés

Adoption du plan d'action de la Direction

En réponse au rapport du Panel d'inspection, le [Rapport et la recommandation](#) de la Direction de juin 2023 ont conclu que la Banque s'était efforcée dans toute la mesure du possible d'appliquer ses politiques et procédures et de poursuivre sa mission dans le contexte du projet. Le rapport de la Direction comprenait un plan d'action de la Direction prévoyant les mesures à prendre par celle-ci et l'emprunteur pour remédier aux effets négatifs constatés par le Panel à la suite de cas de non-conformité avec la politique de la Banque. Les mesures spécifiques identifiées dans quatre domaines sont présentées ci-après.

Examen environnemental et social des travaux d'urgence – L'emprunteur engage une entreprise pour surveiller l'intégrité des buses, la signalisation et les balises d'éclairage, et pour gérer la réparation, l'enlèvement et le nettoyage des buses cassées et disloquées dans la zone des travaux d'urgence. Il engage également des membres de la communauté pour participer à la surveillance. La Direction de la Banque examine l'étendue des travaux pour ce nouveau contrat et formule des recommandations le cas échéant, y compris un examen des termes de référence des contrôleurs tiers.

Construction des travaux d'urgence et conditions de travail – L'emprunteur informe les communautés que le MRP reste disponible pour recevoir les réclamations des personnes qui prétendent avoir subi des blessures ou qui ont des salaires impayés liés aux travaux d'urgence et que les réclamations doivent être déposées avant la fin de l'année 2023. L'emprunteur examine toutes les réclamations non résolues et les pièces justificatives en vue de leur résolution. La Direction de la Banque examine les communications avec les communautés affectées avant la clôture du projet pour confirmer l'examen et la résolution des réclamations.

Rétablissement des moyens de subsistance – L'emprunteur commande un audit de la réinstallation pour déterminer si tous les impacts pertinents ont été identifiés et si la mise en œuvre a été satisfaisante et conforme à la politique pertinente de la Banque. La Direction de la Banque examine les termes de référence et le rapport d'audit proposés pour approbation.

Impact des travaux combinés sur la communauté de pêcheurs – L'emprunteur prépare un sous-projet visant à appuyer les activités économiques et à améliorer la résilience des individus

et des groupes vivant dans la zone côtière, y compris ceux qui pratiquent la pêche à la senne de plage. La conception des activités et leur admissibilité seront déterminées en fonction des résultats des consultations avec les communautés locales. La Direction de la Banque fournit une assistance technique et un soutien à l'emprunteur dans le processus de conception du sous-projet. En outre, la Banque commande une étude sur l'évolution de la pêche à la senne de plage en Afrique de l'Ouest. Cette étude examine les défis posés aux communautés de pêcheurs par l'érosion côtière et ceux qui pourraient résulter d'interventions techniques de lutte contre cette érosion. Il s'agit notamment de déterminer l'appui qui pourrait être apporté à l'adaptation des pratiques de pêche et des pratiques associées à ces changements. La Direction veille à ce que les efforts de la Banque soient coordonnés avec ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Conclusion

En conclusion, le Panel est d'accord avec la Direction pour dire que la dégradation et l'érosion côtières constituent des défis environnementaux importants pour le Togo, en raison des activités humaines et naturelles exacerbées par le changement climatique. Malgré les efforts du projet, l'érosion côtière ne peut pas être entièrement évitée et continuera d'affecter les personnes vivant et travaillant à proximité. Le Panel a bon espoir que ses constatations, qui visent à trouver un équilibre entre les aspects environnementaux cruciaux de la résilience côtière et de l'adaptation au climat et la reconnaissance des impacts sociaux au niveau local, comme la perte potentielle de la pêche artisanale, permettront de tirer des enseignements utiles pour les projets futurs et l'apprentissage institutionnel au sein de la Banque.

Le système de barrières côtières de l'Afrique de l'Ouest - Érosion, inondation, adaptation et résilience

Une annexe technique au rapport d'enquête explique le concept de « voie d'adaptation », qui peut s'avérer très utile pour la préparation de projets similaires.

En raison de l'impact du changement climatique sur les zones côtières de faible altitude, le Togo devra s'adapter à l'augmentation à long terme de l'élévation du niveau de la mer et des tempêtes. On s'attend à ce que la côte du Togo connaisse une augmentation du niveau de la mer d'environ un mètre par cent ans. Des mesures d'adaptation et de résilience à long terme seront probablement nécessaires et pourraient inclure une combinaison de mesures douces imitant ou soutenant les processus naturels (comme l'ajout de végétation et de sable, pour atténuer les déficits dans l'approvisionnement en sédiments, ou la restauration des zones humides et des forêts de mangroves), et la construction de mesures dures (comme les épis, les brise-lames, les digues et les digues) pour résister à l'érosion ou à l'inondation par les vagues et les tempêtes. Simultanément, il faut élaborer et mettre en œuvre des politiques appropriées pour s'adapter aux effets continus du changement climatique.

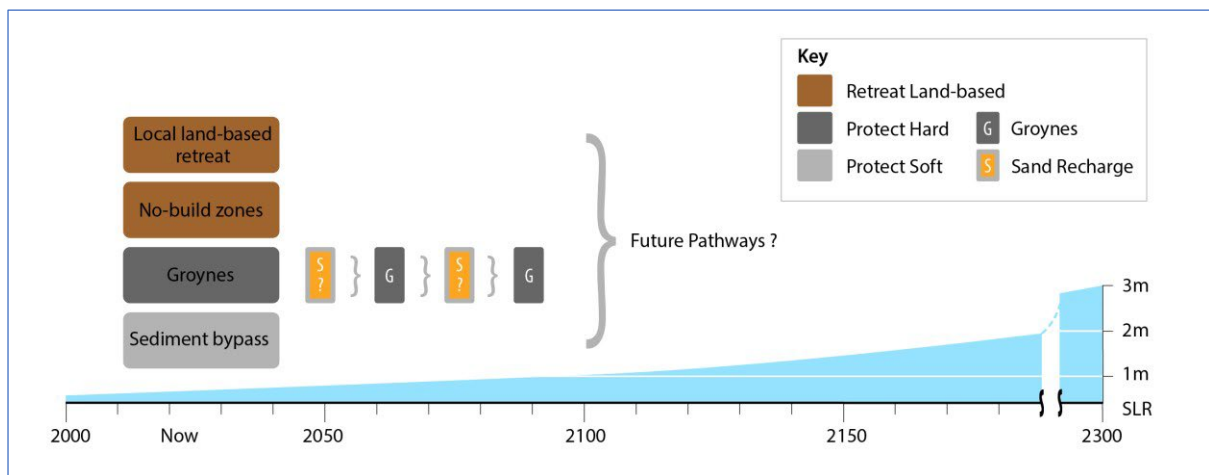


Illustration d'une stratégie combinée d'adaptation